

# Les Français hostiles à une taxation de l'immobilier et de l'assurance-vie

Selon un sondage, 94 % d'entre eux sont opposés à l'alourdissement de la fiscalité sur l'assurance-vie pour compenser une éventuelle baisse de l'ISF

par PATRICK AUSSANNAIRE

«Pas touche à l'immobilier et à l'assurance» ! Telle est une des conclusions d'un sondage sur «*les Français, l'épargne et la retraite*» commandé par le Cercle des épargnants en partenariat avec Generali et réalisé par le CECOP, dirigé par Jérôme Jaffré. «*Peu à être concernés directement par la réforme de la taxation du patrimoine*» avec 570.000 foyers assujettis à l'ISF et 16.000 contribuables bénéficiant du bouclier fiscal, la grande majorité des Français ne souhaitent pas supporter le coût d'un éventuel allègement de l'ISF.

En effet, 41% des Français interrogés par l'enquête privilégient une augmentation du taux marginal de l'impôt sur le revenu «*pour les très hauts revenus*» à 45%. Seuls 26% d'entre eux souhaitent s'orienter vers une taxation de la résidence principale si sa valeur dépasse 1,2 million d'euros. Enfin, le rejet d'un alourdissement de la fiscalité pesant sur l'assurance vie est quasi unanime, seulement 6% des français interrogés y étant favorables. D'ailleurs, 62% d'entre eux se déclarent favorables à une suppression du bouclier fiscal, et 70% sont même opposés à la suppression de l'ISF.

Le sondage révèle que «*la crise économique continue de susciter de grandes inquiétudes au point de pousser les Français à vouloir, cette année, augmenter leur épargne de précaution*». Ainsi, 35% des sondés estiment vouloir l'augmenter en 2011, soit 12 points de plus qu'en 2010. Un phénomène qui peut expliquer la baisse de la collecte constatée depuis quelques mois, avec un contexte législatif en suspens, et un regain des transactions immobilières. Malgré cela, l'assurance vie reste un des placements privilégiés des Français, avec l'immobilier et le Livret A. En effet, 42% des ménages français possèdent un contrat d'assurance-vie.

## Solutions privilégiées pour compenser un éventuel allègement de l'impôt sur la fortune

